

Traitement des parlementaires—Loi

Permettez-moi de vous parler de la question du salaire. Je le répète, nous acceptons le salaire de \$24,000 qui nous est proposé, même si cela va plus loin que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'est prêt à aller. A son avis, il ne devrait y avoir aucune augmentation. Nous avons dit que nous étions prêts à accepter au moins l'augmentation de salaire. Nous ne voulons pas dire systématiquement non à tout. Nous croyons cette augmentation nécessaire, même si nous savons qu'on pourrait prétendre le contraire. Mais, monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que le coût de la vie n'augmente pas dans les mêmes proportions pour tout le monde. Pour ceux qui gagnent \$18,000 la hausse du coût de la vie est moins grave que pour ceux qui gagnent \$10,000, \$9,000 ou \$6,000. Il ne nous en coûte pas beaucoup plus cher pour manger qu'il en coûte à une famille qui essaie de vivre avec \$8,000 ou \$9,000.

Une voix: Surtout au restaurant du Parlement.

M. Saltsman: Surtout au restaurant du Parlement, comme le dit mon collègue. J'ai amené un de mes jeunes parents au Parlement. Je croyais qu'il serait terriblement impressionné par les édifices, la procédure, les débats et les gens distingués qu'on rencontre à la Chambre des communes. J'ai commis l'erreur de l'amener au restaurant du Parlement. Voici la seule chose dont ce jeune homme se souvienne: il n'avait jamais vu de la nourriture si bon marché et si bonne. Telle était son impression d'ensemble du Parlement. Nous essaierons d'y remédier au cours des années. Si je raconte cela c'est seulement pour montrer que nos frais ne sont pas si élevés que certains voudraient bien le faire croire.

Je sais aussi qu'il y a de nombreux inconvénients à être député. Nous avons des frais que d'autres n'ont pas, etc. Mais nous avons tendance à passer sous silence les avantages que nous recevons et nous oublions de les comparer à ce qu'il nous en coûte. Une bonne partie du revenu de ceux qui gagnent \$18,000 ou \$24,000 par an n'est pas dépensée. Par contre, ceux qui gagnent \$7,000, \$8,000, \$9,000 ou \$10,000 par an dépensent la totalité de leur revenu car une famille canadienne même réduite ne peut pas vivre avec moins. Mais quand vous gagnez \$18,000 par an, même si vous dépensez une bonne partie de votre revenu, car vous consommez un peu plus que la moyenne, vous pouvez épargner une partie de votre revenu. Je sais que les députés vous diront, et je n'ai aucune raison de ne pas le croire, qu'ils n'ont pas d'économies, qu'ils doivent beaucoup à leur gérant de banque et qu'ils ont du mal à joindre les deux bouts. Il y a sûrement une part de vérité dans leurs propos. Mais ils ont tendance à oublier qu'une partie importante de leur traitement de \$18,000 est investie dans un régime d'épargne-retraite, ce qui constitue certainement une excellente forme d'épargne. Le régime de pension des députés est supérieur à tous ceux que je connais.

M. Peters: Il n'est pas meilleur que celui des juges.

M. Saltsman: Mon honorable ami dit qu'il ne vaut pas le régime des juges. C'est peut-être en effet l'unique exception. Mais il est certainement supérieur au régime de pension de la Fonction publique et à tout autre régime de pension de l'industrie. Il vaut beaucoup mieux que tous les régimes de pensions généraux que je connais. Si nous fixons les traitements à \$24,000, nous pourrions consommer davantage et mieux supporter les effets de l'inflation. Nous augmenterons également le niveau de notre épargne, parce qu'une grande partie de l'augmentation y sera consacrée. D'après les statistiques, les personnes qui appartiennent

aux catégories de revenus supérieurs—et il est clair que nos traitements, même au niveau actuel, font partie des 10 p. 100 supérieurs—consacrent une plus grande partie de leur salaire à l'épargne qu'à la consommation. Lorsque votre traitement se trouve à la limite, c'est-à-dire, \$7,000 ou \$8,000, vous n'épargnez pas.

Si l'on veut indexer les salaires, il faut d'abord trouver un indice qui puisse s'appliquer. On peut choisir l'indice composite des activités économiques. Il sera peut-être inférieur, d'ici quelque temps, à l'indice des prix à la consommation, que nous utilisons comme indice général lorsque nous voulons ajuster les allocations familiales ou les pensions de sécurité de la vieillesse; toutefois, j'en doute, car il lui est habituellement supérieur. Le pays n'apprécie manifestement pas du tout que nous appliquions aux prestataires de la sécurité de la vieillesse un indice inférieur, mais que, lorsqu'il s'agit d'indexer nos propres traitements, nous nous reportions à l'indice industriel, ce qui n'est pas sans avantages. Le gouvernement a essayé de contourner le problème en disant que nous n'allions pas profiter du pourcentage total, mais de seulement 7 p. 100 ou quelque chose d'analogue, selon les amendements qui pourront être présentés. Il est néanmoins injuste d'avoir deux poids deux mesures, selon qu'il s'agit de la société en général ou des députés et de quelques autres privilégiés. Il semble que nous ne nous conformions pas à notre mandat, et que nous accablions la société tout en discréditant le Parlement par notre comportement.

● (1530)

A notre avis, l'indexation ne devrait pas être rétroactive. Cela ne se justifie pas. Lorsque l'on négocie pour qu'une convention collective soit rétroactive, c'est parce qu'il s'est écoulé une longue période. Mais si nous voulons demander la rétroactivité, la période de rétroactivité ne devrait certainement pas être supérieure à la durée qui s'est écoulée depuis le moment où nous avons commencé à discuter de ce bill, c'est-à-dire bien après le 8 juillet 1974. Par conséquent, nous estimons qu'il faut supprimer l'article concernant la rétroactivité. L'augmentation du traitement de \$18,000 à \$24,000 devrait suffire.

Notre dernière objection concerne les indemnités de dépenses. Plus que tout autre, c'est un sujet qui scandalise le public. Rares sont les membres de la société qui touchent des indemnités de ce genre, et ils semblent en général avoir pris pour modèle le gouvernement fédéral. Tout le monde doit rendre compte de ses frais. Je reçois des lettres d'hommes d'affaires et de syndicalistes qui accueillent assez favorablement l'idée d'une augmentation de traitement. On a accordé des augmentations à d'autres secteurs, et ils estiment que les députés ont le droit d'être augmentés. Mais personne n'admet l'idée d'une indemnité de dépenses sans justification. Il ne devrait pas y avoir d'augmentation s'il n'y a pas de justification. Jusqu'à présent, personne n'a su me persuader que l'augmentation de notre indemnité de dépenses se justifiait.

Un certain nombre de choses, ces dernières années, m'ont permis de réduire mes dépenses. Pendant des années, j'ai adressé des bulletins de nouvelles à mes mandats. Je prélevais sur mon indemnité de dépenses le coût de l'impression et de l'affranchissement. Pendant des années, les frais de téléphone dans les bureaux de ma circonscription étaient prélevés sur mon indemnité. Bien sûr, mes dépenses dépassaient quelque peu mon indemnité, mais pas tellement.